



Marguerite Gnacadé

## Sa situation judiciaire pourrait connaître des évolutions

L'ancienne ministre des Armées, Marguerite Gnacadé, a été arrêtée mercredi dernier à son domicile à Lomé. Selon certaines informations, elle serait à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).



PAGE 3

### FINANCES



OCDE-OTR

## Lomé au cœur de la lutte mondiale contre la délinquance financière

Dans la bataille contre la criminalité financière, Lomé s'affirme. Après une première édition remarquable en 2024, l'Académie francophone de l'OCDE sur la délinquance fiscale et financière a repris ses travaux au Togo, du 15 au 19 septembre 2025. L'initiative, portée par l'Organisation ...

PAGE 2

### CYBERSÉCURITÉ



Portrait

## Radia Ouro-Gbele, la Togolaise qui sécurise les données des entreprises en Afrique

Sur un continent où beaucoup reste à faire en matière de protection des données, la cybersécurité est encore un secteur quasi vierge. Dans un secteur, où on trouve plus d'hommes que de femmes, la Togolaise Radia ...

PAGE 10



## Découpage officiel de l'année scolaire

# Une organisation harmonisée

Ponctué de congés, le calendrier scolaire 2025-2026 trace le tempo d'une année qui s'annonce rythmée et bien remplie. Les ministères de l'Enseignement ont ainsi rendu officiel le découpage de cette année scolaire. Il précise les dates de reprise des classes, les congés et les vacances scolaires pour l'ensemble ...

PAGE 3

### DERNIERES HEURES

## Glidji : la pierre sacrée 2025 transmet ses messages à la communauté

Ce jeudi 18 septembre 2025, la communauté Guin s'est rassemblée dans la forêt sacrée de Kpodji pour la 362e édition de la cérémonie de la pierre sacrée. Comme chaque année, les prêtres ont révélé les messages portés par la pierre, cette fois blanche mais marquée de taches sombres, signe d'avertissement mêlé d'espoir.

Les recommandations insistent sur l'urgence de bannir certains comportements destructeurs : infidélité conjugale, avortements, sortilèges ou jalousie. À la place, la communauté est invitée à cultiver la paix, l'honnêteté, la fraternité, la solidarité et l'amitié sincère.

Pour les gardiens de la tradition, si ces conseils sont respectés, le Togo pourra se prémunir des conflits et crises qui touchent d'autres nations. Dans un contexte de tensions sociales et politiques, le message prend un relief particulier, soulignant l'importance de la cohésion et de la responsabilité collective.

### EDUCATION

Université de Lomé

## 55 ans d'histoire et d'évolution en Afrique de l'Ouest

Le 14 septembre 2025 marque les 55 ans de l'Université de Lomé ...

PAGE 4

### Lutte contre le terrorisme

## Le Togo se prépare à l'utilisation des technologies modernes avec la CIMCT

La lutte contre le terrorisme amorce une étape décisive au Togo, avec la Coalition islamique militaire de lutte contre le terrorisme (CIMCT). Du 13 au 14 octobre 2025, la coalition organise à Lomé une initiative de soutien en matériel militaire aux unités de la lutte contre le terrorisme. Prendra part à cette initiative ...



PAGE 4



## SOMMAIRE

Université de Lomé  
55 ans d'histoire et d'évolution en Afrique de l'Ouest



P 4

Zlecaf  
Le Togo invité à miser sur la qualité pour séduire les marchés



P 5

Portrait  
Radia Ouro-Gbele, la Togolaise qui sécurise les données des entreprises en Afrique



P 10

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

## “ Le crédit AJSEF du FNFI m’a permis d’exercer mon métier de pâtissière ” Mawoussi Zomayi, bénéficiaire FNFI

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique “Echos des bénéficiaires des produits FNFI”, nous vous conduisons à Kara, dans la préfecture de la Kozah pour partager avec vous les témoignages de Madame Mawoussi Zomayi, la quarantaine qui a obtenu le crédit AJSEF auprès de PROMOFINANCE, une institution de Microfinance partenaire du FNFI. Grâce à ce crédit, notre interlocutrice, passionnée de boulangerie et de pâtisserie s’est lancée dans la fabrication et la commercialisation de pain de soja, pain de sorgho et pain de blé...

Nous sommes à Kara, ici, des milliers de personnes ont contracté des microcrédits FNFI pour le démarrage ou la consolidation de leurs activités génératrices de revenus. Au nombre de celles-ci, Mawoussi Zomayi, la quarantaine révolue n’a pas voulu se dérober de la chaîne de l’inclusion financière. Après sa formation diplômante en pâtisserie et fabrication de pains, notre interlocutrice a servi pendant quelques années auprès d’une boulangerie de la ville. Mais progressivement, elle se rendit compte que travailler pour quelqu’un d’autre ne pouvait pas lui permettre de pouvoir acquérir l’autonomie qu’elle souhaite. Elle souhaite alors voler de ses propres ailes, et pour cela il fallait un petit repère financier pour gagner le pari de son devenir. “ J’ai quelques fois participé à des séances d’information et de sensibilisation qu’organise PROMOFINANCE, une

institution de microfinance partenaire du FNFI dans la Kozah. C’est donc au cours d’une de ces rencontres qu’il a été présenté le produit Accès des Jeunes aux Services Financiers. Après avoir participé à cette séance d’information, je me suis dit que c’était l’opportunité que j’attendais pour pouvoir démarrer une activité génératrice de revenus. Je me suis alors pliée aux exigences de l’institution de microfinance, exigences tout particulièrement flexibles, constitution du groupe solidaire, formation en techniques de création et de gestion de microentreprises...” Justement pour permettre à tous ceux qui en font la demande d’avoir accès au microcrédit, le FNFI à travers ses 26 Prestataires de Services Financiers a simplifié le processus d’obtention du crédit, histoire d’encourager et d’inciter les populations



Mawoussi Zomayi

potentielles bénéficiaires à obtenir un coup de pouce financier.

“ Après toutes les étapes nécessaires pré-crédit, j’ai obtenu une première tranche de crédit de 300.000FCFA qui m’a permis de pouvoir démarrer mon activité. Etant donné que je suis pâtissière de formation, le crédit m’a permis rapidement d’acquérir quelques kits d’outillage et je me suis lancée dans la fabrication et la commercialisation de pain de soja, pain de sorgho et pain

de blé. Démarrer mon activité n’a pas du tout été facile pour moi car j’avais déjà la pratique du métier pour avoir aidé déjà dans le passé plusieurs personnes qui s’étaient installées avant moi dans la production de pains. Sauf que quand moi je me suis mise à mon activité, j’y ai ajoutée une touche particulière. Mes pains n’ont pas une forme standard comme on le constate assez souvent. Vous voyez vous-même que je donne à ma production des formes assez particulières, notamment des

pains en forme de crocodile, en forme de tortue, ...une valeur ajoutée qui attire à mon avis davantage d’acheteurs. Tout ceci est très bon pour moi, car cela me permet de dégager assez de revenus qui me permet de rembourser à temps mon crédit et de pouvoir faire des épargnes conséquentes. J’avoue que le crédit AJSEF du FNFI m’a donné une forte capacité de croire en moi, de croire en mes potentialités de pouvoir créer de la richesse. Aujourd’hui, mon activité m’a permis de créer un emploi direct et je contribue à ma façon également à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre le chômage. Je pense que c’est de cette façon seulement, quand chacun pourra faire sa part dans cette chaîne de continuum de développement que nous pourrions dire fièrement que notre pays est engagé sur la voie du développement et du progrès.”

En somme, au regard des différents témoignages des bénéficiaires des produits FNFI et surtout de l’impact des produits sur leur quotidien, on peut affirmer sans risque de se tromper que le FNFI est un puissant instrument de lutte contre la pauvreté.

Ceci est un programme du ministère chargé de l’inclusion financière et de l’organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Edy Alley

Responsable web :  
Carlos Amevor

Comité de rédaction :  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima  
Edem Dadzie  
Luc Biowa  
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière  
et commerciale :  
AMAH Essognim

Graphiste :  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Secteur éducatif

## Le découpage officiel de l'année scolaire

Ponctué de congés, le calendrier scolaire 2025-2026 trace le tempo d'une année qui s'annonce rythmée et bien remplie. Les ministères de l'Enseignement ont ainsi rendu officiel le découpage de cette année scolaire. Il précise les dates de reprise des classes, les congés et les vacances scolaires pour l'ensemble des établissements du pays.

La rentrée des classes a débuté le 15 septembre 2025 au Togo. Le premier trimestre s'étend sur 16 semaines. La première période de cours se déroulera jusqu'au 25 octobre 2025. Elle sera suivie des congés de détente qui s'ouvriront le 25 octobre au soir pour prendre fin le 3 novembre 2025.

La deuxième période de cours se tiendra du 4 novembre au 20 décembre

2025. À cette date, les élèves et enseignants entreront en vacances de Noël qui dureront du 20 décembre au soir jusqu'au 5 janvier 2026.

Le deuxième trimestre, également d'une durée de seize semaines, commencera le 6 janvier 2026. La première période s'étendra du 6 janvier au 21 février 2026. À l'issue de cette phase, les congés de détente interviendront du 21 février au soir au 2 mars 2026.

La deuxième période de cours débutera le 3 mars et s'achèvera le 18 avril 2026. Les vacances de Pâques auront lieu du 18 avril au soir au 27 avril 2026.



Professeur Dodzi Komla Kokoroko, ministre des Enseignements primaire et secondaire devant un groupe d'élèves dans une salle de classe lors de la rentrée 2025-2026, le 15 septembre 2025

Le troisième trimestre, plus court, comptera onze semaines de cours. Il démarrera le 28 avril et prendra fin le 11 juillet 2026.

Les grandes vacances commenceront donc le 11 juillet au soir pour s'achever le 14 septembre 2026, veille de la rentrée suivante.

À la lecture de ce calendrier, l'on touche du doigt une organisation harmonisée de l'année scolaire, un vœu cher au ministère des Enseignements primaire et secondaire qui ne lésine pas sur les moyens pour finir avec les turbulences qui jadis perturbaient le déroulement stable des calendriers scolaires.

Gageons que cette amélioration continue de permettre à tous les acteurs du système éducatif de mieux planifier leurs activités pédagogiques et que cet alignement des objectifs constitue une culture partagée.

La rédaction

## Marguerite Gnakadé

## Sa situation judiciaire pourrait rapidement connaître des évolutions

L'ancienne ministre des Armées, Marguerite Gnakadé, a été arrêtée mercredi dernier à son domicile à Lomé. Selon certaines informations, elle serait à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).



Marguerite Gnakadé

D'autres disent qu'elle aurait été ramenée chez elle dans la nuit, le même jour. Quoi qu'il en soit, elle risque une situation judiciaire complexe. L'on lui reproche des faits très graves, et qui pourraient lui coûter des années d'emprisonnement si la procédure se poursuivait et que le procureur de la République rassemblait suffisamment d'éléments pour la faire condamner lors d'un procès. Selon le journal Le Messenger, elle pourrait

faire face à plusieurs chefs d'accusation, notamment incitation à la rébellion et à la mutinerie armée (articles 666 et 497 du Code pénal), ainsi que complot contre la

forces de l'ordre le 30 août 2025 à Lomé, n'avait rien d'un simple mouvement d'opposition. Les enquêtes préliminaires, recoupées avec des informations en provenance de pays voisins, révéleraient la présence de mercenaires étrangers liés à des groupes ayant déjà semé la violence dans d'autres crises régionales.

Plusieurs de ces individus auraient été arrêtés avant même de passer à l'action. Les services de sécurité signaleraient également la découverte de caches d'armes privées et soupçonneraient l'implication de certaines figures politiques locales. Parmi les noms cités figure celui de Marguerite Gnakadé, qui a déjà fait l'objet d'une interpellation.

Si l'on tient compte de ces informations, l'on peut affirmer que l'affaire dépasse largement le cadre d'un simple débat politique. Selon des informations relayées par plusieurs médias dont l'Alternative et Togobreakingnews, le domicile de la dame aurait été défoncé, et elle aurait été extraite par des agents des Forces de défense et de sécurité (FDS) encagoulées.

Il semble que des

perquisitions aient aussi eu lieu. Ensuite, alors que les supputations se poursuivaient au sein de l'opinion publique, l'on annonçait de nouvelles perquisitions dans la journée d'hier 18 septembre 2025.

## La diaspora accusée d'attiser la tension

Toujours selon le site web du journal Le Messenger, les investigations vont plus loin et pointent une implication de réseaux basés en Europe. Des financements et des relais numériques auraient été mobilisés pour amplifier la contestation et tenter de pousser les autorités togolaises à l'erreur. Le Messenger cite un politologue interrogé à Lomé qui évoque une véritable « guerre hybride », où se mêlent campagnes de désinformation, manipulation politique et acteurs informels, bien loin d'une opposition classique.

## Réponse de l'État et enjeux régionaux

Sur le plan interne, l'affaire Gnakadé illustre selon Le Messenger, la volonté des autorités de réaffirmer leur souveraineté et de décourager toute tentative future de déstabilisation violente. « À l'international, le silence des chancelleries

occidentales tranche avec leur réactivité habituelle sur ce type de crise, renforçant l'idée que les États africains doivent construire leur propre récit pour défendre leur droit légitime à la sécurité nationale », écrit le confrère.

Dans une région marquée par des tensions récurrentes, le journal Le Messenger pense que l'épisode du 30 août intervient comme un rappel : la stabilité et la souveraineté du Togo demeurent non négociables. « Cette affaire ne se limite pas à un simple épisode de contestation ; elle s'inscrit dans une lutte plus large où s'entrecroisent enjeux géopolitiques, mercenariat et manipulations d'opinion », ajoute lemessager-actu.com

L'on apprend que les auditions se poursuivent pour déterminer la réalité des faits qui sont reprochés à Marguerite Gnakadé, et les jours à venir devraient permettre de mieux comprendre les véritables motifs de cette interpellation, dont les répercussions politiques pourraient être significatives.

La rédaction

**Lutte contre le terrorisme****Le Togo se prépare à l'utilisation des technologies modernes avec la CIMCT**

La lutte contre le terrorisme amorce une étape décisive au Togo, avec la Coalition islamique militaire de lutte contre le terrorisme (CIMCT). Du 13 au 14 octobre 2025, la coalition organise à Lomé une initiative de soutien en matériel militaire aux unités de la lutte contre le terrorisme. Prendra part à cette initiative le ministre de la Défense ou le chef d'état-major du Togo.



Photo illustrative des Forces armées togolaises (FAT)

Sont également annoncés à cette initiative le général de division Mohammed bin Saeed Al-Moghdhi, secrétaire général de la CIMCT, des représentants des institutions militaires et sécuritaires et des organisations de la société

civile. Via cette initiative à Lomé, la coalition entend coordonner des programmes de soutien militaire utilisant des technologies de pointe ou une assistance logistique pour aider le Togo à renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme. À travers cet accompagnement, il est question de promouvoir, au niveau du pays, l'utilisation de technologies militaires modernes par les forces antiterroristes. Pour ce faire, la CIMCT prévoit à Lomé une consultation avec les représentants des organismes de sécurité et militaires pour identifier les besoins des pays membres en vue de renforcer

leur capacité de lutte antiterroriste.

Aussi sera-t-il question de définir avec les parties prenantes, le soutien requis et de le présenter aux pays membres afin qu'ils s'accordent sur les modalités de mise en œuvre.

**Pourquoi cette initiative ?**

Déployée par la CIMCT, cette initiative vise à contrecarrer les capacités croissantes des groupes terroristes armés en matière d'armement et leur propagation idéologique toxique à travers les multiples plateformes.

Pour relever le défi, la Coalition procède par

le renforcement des capacités des institutions sécuritaires et militaires des pays membres. Aussi s'efforce-t-elle d'améliorer l'efficacité des institutions de sécurité, d'améliorer l'équipement militaire et de renforcer les capacités de préparation logistique dans la lutte contre les menaces terroristes, le sabotage et les crimes organisés en s'alignant sur les meilleures pratiques et normes internationales.

Ce faisant, il renforce donc le rôle des institutions sécuritaires et militaires et assure une meilleure coordination intersectorielle pour relever les défis en constante évolution.

**Université de Lomé****55 ans d'histoire et d'évolution en Afrique de l'Ouest**

Le 14 septembre 2025 marque les 55 ans de l'Université de Lomé. Plus d'un demi-siècle après sa fondation, initialement en tant qu'Université du Bénin, cette institution est aujourd'hui reconnue comme la locomotive de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Togo. Comment a-t-elle réussi à devenir un modèle pour l'enseignement supérieur dans toute la région ?

Fondée en 1970 sous le nom d'Université du Bénin, l'institution a été la réponse directe au besoin post-indépendance de doter le pays de cadres compétents. Elle regroupait cinq écoles : l'École des Lettres (EDL), l'École supérieure d'Administration et des Carrières juridiques (ESACJ), l'École supérieure des techniques économiques et de gestion (Esteg), l'École des Sciences (EDS) et l'École de Médecine (EDM) (toutes devenues des facultés). Ces dernières ont ainsi formé les premières générations d'enseignants, de juristes, de médecins et de fonctionnaires ayant constitué la charpente administrative et professionnelle du Togo. L'année 2001 marque un tournant majeur : l'établissement est rebaptisé Université de Lomé (UL). Ce changement de nom symbolise à la fois un enracinement plus fort sur le territoire togolais et une ambition accrue d'ouverture à l'international. Depuis, l'université a considérablement développé son offre



en créant de nouvelles facultés et écoles. Elle a également modernisé ses infrastructures, renforçant ainsi sa position de leader de l'Enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest.

**Réformes et modernisation**

En 2009, l'évolution de l'Université de Lomé prend un tournant majeur par l'adoption du système Licence-Master-Doctorat (LMD), l'une des réformes majeures de ces dernières décennies. Cette évolution visait à harmoniser les diplômes avec les standards internationaux, à faciliter la mobilité des étudiants et à rendre les formations plus adaptées au marché du travail.

Entre-temps, l'UL s'est dotée de nouvelles infrastructures, notamment les amphithéâtres, les laboratoires et les bibliothèques rénovées. Elle a aussi multiplié les partenariats avec des universités étrangères et a

participé à plusieurs projets scientifiques continentaux, renforçant ainsi son rayonnement académique.

**Des figures qui ont marqué l'histoire**

Au fil des années, plusieurs recteurs, professeurs et chercheurs ont marqué l'histoire de l'Université de Lomé par leurs travaux et leur engagement. De 1970 à 2023, la gouvernance de l'institution a été assurée par 7 dirigeants différents, dont un recteur chancelier, un recteur et 5 présidents. Le professeur Ampah G. Johnson (1970-1986 et 1999-2003) a été le tout premier recteur chancelier des universités du Togo, puis le professeur Komlanvi Francisco Seddoh (1986-1995) a dirigé l'Université du Bénin pendant près d'une décennie. Le titre de président a été inauguré par le professeur Nicoué Lodjou Gayibor (2003-2006) suite au changement de nom de l'université, suivi par le professeur Koffi Ahadzi-Nonou (2006-2014)

et le professeur Messanvi Gbeassor (2014-2016) et le professeur Dodzi Komla Kokoroko (2016-2023). Depuis le 5 septembre 2023, la présidence de l'Université de Lomé est assurée par le professeur Adama Mawulé Kpodar.

L'institution peut également s'enorgueillir d'avoir formé des milliers de diplômés devenus acteurs majeurs de la vie publique togolaise et africaine : ministres, diplomates, juristes, médecins, entrepreneurs et écrivains. Des figures comme l'actuel ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey ou encore l'ancien Premier ministre du gouvernement, Victoire Tomegah Dogbé, en sont des témoignages vivants. Leur parcours illustre l'impact de l'UL sur le pays.

**Célébration et perspectives pour l'avenir**

La commémoration des 55 ans est l'occasion de dresser un bilan et de tracer de nouvelles perspectives. Prévue du 26 septembre au 31 octobre 2025, cette commémoration sera meublée par des conférences, des activités scientifiques et des cérémonies officielles. Déjà le 1er octobre, la cérémonie officielle sera riche en activités. Elle sera marquée par des hommages, la présentation d'un ouvrage commémoratif, des

interventions de haut niveau et une soirée culturelle. Un colloque scientifique suivra le 2 octobre, avec la participation du Professeur Francisco Komlavi Seddoh, ancien cadre de l'Unesco, autour du thème : « L'Université de Lomé, 55 ans après : bilan, défis et perspectives ».

Parmi les priorités affichées : l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants, l'investissement dans la recherche et l'innovation, le développement de partenariats internationaux et une meilleure articulation entre l'université et le monde professionnel.

En un demi-siècle, l'Université de Lomé est passée d'une petite structure destinée à former les premiers cadres togolais à une institution majeure de l'Enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, elle continue de relever le défi d'une université moderne : conjuguer excellence académique, ouverture au monde et réponse aux besoins de la société.

La commémoration du 55<sup>e</sup> anniversaire que l'UL est un levier stratégique de développement du Togo et de son épanouissement dans le concert des nations.

**Beleyi Fidélia, stagiaire**

**OCDE-OTR****Lomé au cœur de la lutte mondiale contre la délinquance financière**

*Dans la bataille contre la criminalité financière, Lomé s'affirme. Après une première édition remarquée en 2024, l'Académie francophone de l'OCDE sur la délinquance fiscale et financière a repris ses travaux au Togo, du 15 au 19 septembre 2025. L'initiative, portée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office togolais des recettes (OTR), a réuni 30 participants venus de 17 pays d'Afrique et des Caraïbes.*

La cérémonie d'ouverture, présidée par le secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, Stéphane Kpowbie Tchasso Akaya, a rassemblé de hautes personnalités. Parmi elles, le commissaire des Douanes et Droits indirects, Atta-Kakra Essien, et la responsable des Formations à l'OCDE, Mona Klein. Dans son discours, Stéphane Akaya a rappelé l'importance de cette plateforme, soulignant que « cette rencontre confirme la vitalité et la continuité de l'engagement

pris ensemble, celui de renforcer nos capacités, d'harmoniser nos pratiques et d'intensifier notre coopération dans la lutte contre la criminalité financière ».

Pour l'OCDE, l'enjeu dépasse le simple renforcement de compétences. « L'efficacité de nos actions dépend de la force de notre collaboration », a insisté Stéphane Akaya, rappelant que face aux réseaux criminels, aucun pays ne peut agir isolément. Ce message résonne d'autant plus fort que la deuxième session élargit son horizon avec l'arrivée inédite de délégations venues des Caraïbes. Une ouverture géographique qui confère à Lomé une dimension internationale accrue.

Mona Klein, saluant l'organisation togolaise, a rappelé que l'académie est un outil stratégique.

Elle permet de bâtir une communauté d'experts capables de concevoir des ripostes coordonnées au blanchiment d'argent, aux



flux financiers illicites et à la fraude fiscale. « Le partage d'expériences est la clé de cette démarche », a-t-elle insisté.

Même son de cloche du côté du Dr Kibalo Bagna, directeur de l'Institut de formation fiscale et douanière de l'OTR. Il voit dans le choix du Togo une reconnaissance

internationale. « Ce choix témoigne de la volonté générale de nos partenaires, et singulièrement de l'OCDE, de contribuer à

redonner à notre pays son image de marque dans sa marche irréversible vers l'émergence », a-t-il déclaré.

Les magistrats, policiers, gendarmes, agents des finances publiques et spécialistes divers s'attellent, pendant 5 jours, à partager leurs savoir-faire et à élaborer des stratégies

concrètes. Le but est de bâtir un front commun contre les crimes financiers transnationaux.

En accueillant pour la

deuxième fois cette académie, Lomé se positionne comme un pilier de la coopération internationale francophone. Plus qu'un simple lieu de formation, la capitale togolaise devient un carrefour d'expertise et de solidarité face aux défis financiers mondiaux.

**Edy Alley**

**Bceao****Stabilité monétaire dans un climat économique apaisé**

*La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) a choisi la continuité. Réunis le 17 septembre à Dakar, les membres de son Comité de politique monétaire ont décidé de maintenir inchangés les principaux taux directeurs. Le taux de refinancement reste fixé à 3,25 %, le guichet de prêt marginal à 5,25 % et le coefficient des réserves obligatoires à 3 %. Des niveaux déjà en vigueur depuis juin.*

Cette décision traduit la confiance de l'institution dans la dynamique économique de l'Union monétaire ouest-africaine (Umoa). Le produit intérieur brut a progressé de 6,5 % au deuxième trimestre 2025, après 7 % au trimestre précédent. Sur l'année, la croissance devrait atteindre 6,3 %,

un rythme proche de celui de 2024. L'expansion repose sur deux piliers : la



consommation intérieure et l'investissement massif dans l'énergie et les infrastructures.

Autre signal positif : l'inflation recule nettement.

Elle est passée de 2,2 % au premier trimestre à 0,6 % au deuxième. Une décre

favorisée par l'abondance des produits vivriers et la détente des prix de l'énergie et de plusieurs denrées alimentaires. En moyenne annuelle, l'inflation devrait

ressortir à 1,2 %, contre 3,5 % l'an dernier.

Au Togo, la tendance se confirme. L'indice des prix a reculé à 1,1 % en août, contre 1,5 % en juillet, selon l'Inseed. Une baisse portée notamment par l'alimentation et le transport, deux secteurs qui pèsent lourd dans le quotidien des ménages.

La Bceao se veut néanmoins prudente. Dans son communiqué, elle rappelle que « le Comité de politique monétaire continuera d'accorder une vigilance particulière aux risques susceptibles d'entraîner des hausses des prix et d'affecter les échanges

extérieurs ». L'institution cite le changement climatique, la situation sécuritaire régionale et les tensions commerciales internationales.

En maintenant ses taux stables, la Bceao cherche à offrir un climat de prévisibilité. Une stratégie qui vise à rassurer les investisseurs, soutenir la croissance et préserver le pouvoir d'achat des populations. Dans une région où l'équilibre économique reste fragile, la stabilité monétaire demeure plus que jamais une boussole.

**E. A**

**Zlecaf****Le Togo invité à miser sur la qualité pour intégrer d'autres marchés**

*Un nouvel horizon s'ouvre pour les producteurs et transformateurs togolais. L'Organisation africaine de normalisation (ARSO) vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt, dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Cet appel vise la certification des produits pour faciliter leur entrée sur d'autres marchés africains.*

Les producteurs, transformateurs et fabricants togolais ont donc jusqu'au 20 septembre 2025 pour déposer leur candidature, comme l'a rappelé la Haute autorité de la qualité et de

l'environnement (HAUQE). L'enjeu est d'obtenir la certification basée sur les Normes africaines harmonisées (ARS), véritable sésame pour circuler plus librement sur le marché continental.

Cette certification poursuit trois objectifs majeurs. Le premier est la réduction des obstacles réglementaires. Avec des standards de qualité unifiés, les produits franchiront plus aisément les frontières, sans se

heurter à la lourdeur des procédures. Le second concerne la confiance des consommateurs. La traçabilité, la fiabilité et la sécurité : autant de garanties qui valorisent les produits et rassurent les acheteurs. Enfin, le troisième avantage est l'ouverture internationale. Les normes de l'Arso étant alignées sur celles de l'Iso et de l'IEC, les entreprises certifiées bénéficieront d'une reconnaissance mondiale.

Derrière ces objectifs, la vision est de transformer les produits africains en véritables ambassadeurs de la qualité du continent. C'est aussi une manière d'armer les entreprises locales pour affronter la concurrence, dans un marché continental qui se veut intégré et dynamique.

Pour les acteurs togolais, l'appel est une opportunité. Une chance de hisser leurs produits au niveau des exigences régionales

et internationales. Une occasion de renforcer leur compétitivité et de s'inscrire dans la grande aventure de la Zlecaf.

La marche à suivre est simple : remplir le formulaire mis en ligne par l'Arso. Mais au-delà du geste administratif, il s'agit d'un engagement d'entrer dans une ère où la qualité et la normalisation deviennent le mot d'ordre.

**E. Alley**

## Agriculture togolaise

# Une décennie d'action qui transforme tout un pays

**Longtemps confronté à des difficultés, le secteur agricole togolais qui emploie plus de 60 % de la population active, et contribue à 40 % du produit intérieur brut (PIB), sort des sentiers battus. Ces dernières années, nombreux sont les projets et programmes actionnés pour booster le secteur et offrir un mieux-être aux producteurs. De la mobilisation des ressources financières en passant par la modernisation et la mécanisation du secteur agricole, rien n'est laissé pour compte.**

Le secteur agricole représente un moteur, sinon le premier moteur de croissance, pour une contribution estimée aujourd'hui à 40 % au PIB. Si dans un passé récent, ce secteur à fort potentiel, qui contribue à assurer l'autosuffisance alimentaire, peinait malheureusement à accéder au financement bancaire, en raison de la faiblesse des garanties, et de la gestion peu professionnelle, depuis, les données ont changé. Pour remédier à ce faible intérêt, qui plombe le développement du secteur agricole, une mobilisation des institutions financières est engagée depuis pratiquement une décennie.

Selon Victoire Tomégah-Dogbé, ancien Premier

pour relever les goulots d'étranglement et favoriser l'investissement du secteur financier dans le secteur agricole.

### Un constat

L'octroi de crédit est basé sur des critères tels que la situation financière de l'emprunteur, son niveau d'endettement et la rentabilité de son activité. Bref, des éléments qui emmènent à une gestion formelle et professionnelle des activités.

Il s'agit là des informations et des compétences dont le paysan togolais, jusqu'à un passé récent, ne pouvait souvent justifier, puisqu'il ne bénéficiait pas de statut de travailleur. Et pour y remédier, le gouvernement a donc décidé de prendre le problème à bras le corps. Le nouveau Code de travail adopté en juin 2021 en remplacement de celui de 2006 reconnaît l'activité agricole et le rôle de l'agriculteur en tant que travailleur, notamment en fixant un Salaire minimum agricole garanti (Smag).

Avec cette réforme, l'on note une amélioration de l'accompagnement du secteur financier au secteur

avec pour ambition de répondre aux besoins urgents de financement, de modernisation et de formation, sont initiés au

2024, 2 176 producteurs, dont 485 femmes, ont exploité ces sites.

Au total, 6 175 hectares ont été aménagés, dont 1 960

### Des programmes complémentaires

Plusieurs initiatives viennent en appui à ces efforts. Le Programme régional



Des tracteurs remis par le gouvernement aux producteurs

bénéfice des producteurs. Pour répondre aux besoins de financement, l'État a créé en 2018 le Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa). La même année, les Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) ont vu le jour, offrant une organisation structurée de la production. Ces blocs d'au moins 100 hectares réunissent producteurs, encadrement technique, mécanisation et

hectares pour le maïs, 1780 pour le soja, 980 pour le riz, 110 pour le sésame et 900 pour l'anacarde. Dans le même élan, le Mifa a mobilisé 1,33 milliard de francs CFA, permettant l'acquisition de 24 tracteurs, 2 400 tonnes de semences de soja et 20 000 litres de biostimulants.

### Miser sur le capital humain

La réussite de cette transformation repose aussi sur la formation. L'enseignement technique et la formation professionnelle comptent environ 75300 apprenants pour l'année 2024-2025, répartis dans différentes filières. En août 2025, 400 jeunes ont participé au bootcamp Agribusiness de Kpèlè, une initiative visant à renforcer leurs compétences pratiques en agriculture, élevage, pisciculture et aviculture.

Au-delà des cultures, l'élevage bénéficie d'une attention accrue. Dix sites ont été identifiés pour la création de Zones d'aménagement à la production bovine (ZAPB), couvrant 4 250 hectares sur les 5 000 prévus.

La campagne agricole de 2021 a marqué une nette progression de la production animale : 30,6 millions de têtes de volailles (+8 %), 5 millions de caprins (+8 %), 1,8 million d'ovins (+6 %), 473 582 bovins (+2 %) et 1,1 million de porcins (+2 %). Cette amélioration est le fruit de campagnes de vaccination particulièrement efficaces.

d'intégration des marchés agricoles (Prima), prévu sur la période 2021-2026, facilite l'accès aux marchés régionaux. Le Programme d'appui au Mifa (Promifa), pour sa part, soutient la production et la commercialisation. En septembre 2024, 300 producteurs, dont 200 femmes, ont été formés à la gestion des semences communautaires. De plus, 200 bénéficiaires, parmi lesquels 116 femmes, ont suivi une formation sur le cycle financier de l'agriculteur.

En mai 2025, 300 agents techniques recrutés par le Promifa ont été formés sur les chaînes de valeur, l'appui aux Zaap et les outils de vulgarisation. Parallèlement, la Direction de l'entrepreneuriat et du financement agricole (Defa), créée le 19 mai 2023, a pour mission de structurer et d'ancrer localement les mécanismes de financement. Pris dans leur ensemble, ces programmes témoignent d'une approche intégrée : la Defa structure le financement à l'échelle locale, le Promifa soutient la production et la commercialisation, le Prima ouvre les portes des marchés régionaux.

En 2024, une mobilisation exceptionnelle des ressources a été remarquée. Le gouvernement a débloqué une enveloppe de 10 milliards de francs CFA pour soutenir directement 149 000 producteurs. Cette aide a permis de renforcer les



Cérémonie de réception de 500 tracteurs pour la mécanisation agricole

ministre, il a pour ambition d'amener les institutions financières à faire de l'agriculture un secteur prioritaire à financer, pour accroître sa contribution au développement.

Aussi est-il question de travailler à mettre en place une feuille de route,

agricole. Bien qu'encore confronté à des défis, celui-ci est passé d'environ 0,3 % en 2011-2016 à 1,1 % en 2021.

### D'autres réformes ciblées

Sous le leadership du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, bien d'autres réformes et programmes ciblés,

accès facilité aux marchés.

À fin novembre 2023, 222 Zaap étaient opérationnelles, couvrant 32 230 hectares. Elles se répartissent en deux principales filières : 10 900 hectares dédiés aux produits vivriers et 900 hectares à l'anacarde. Lors de la campagne agricole 2023-

capacités de production et d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs, notamment dans les zones les plus vulnérables.

**Dans la continuité de cet appui, 17,9 milliards ont été consacrés à la subvention des engrais.**

Cette mesure a significativement amélioré l'accès des exploitants aux intrants essentiels, contribuant ainsi à l'augmentation des rendements et à la stabilité des prix sur les marchés.

Mais bien avant, plusieurs autres projets et programmes à fort succès ont été également conduits par le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement.

C'est notamment le cas du Programme national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Pniasan). Financé à 1250 milliards de francs CFA, ce projet déployé sur une décennie a permis au pays de relever nombre de défis dans le secteur agricole. Mais bien avant, le Programme national d'investissements agricoles

et de sécurité alimentaire (Pniasa) lancé entre 2011 et 2012, a permis de stimuler l'agriculture, d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et d'agir sur la pauvreté.

Ainsi, sur la décennie, plusieurs défis ont été relevés en matière d'amélioration du secteur agricole. La modernisation de l'agriculture s'est accélérée avec le déploiement de 400 tracteurs et la distribution de 3 500 kits d'irrigation. Ces équipements permettent non seulement d'augmenter la productivité des exploitations agricoles, mais également de renforcer leur résilience face aux aléas climatiques.

Cette synergie d'actions illustre la volonté du gouvernement de bâtir une agriculture moderne, compétitive et résiliente, capable non seulement d'assurer la sécurité alimentaire, mais aussi de préparer la relève pour les décennies à venir.

**Des impacts réels sur la production**

Au Togo, les stratégies d'accompagnement et de financement du secteur

agricole portent leurs fruits. C'est le cas de la production du maïs qui a connu, entre 2021 et 2023, une augmentation d'environ 14 %, passant de 929 000 tonnes à 1,06 million de tonnes.

La production du riz a, quant à elle, connu une augmentation

plus prisée et rentable à côté du coton. L'évolution est remarquable. De moins de 25 000 tonnes en 2015, la production nationale est montée à 260 000 tonnes en 2024, soit 210 000 tonnes d'augmentation.

Quant à son exportation,

de l'Union européenne.

En 2020 et pour la deuxième fois consécutive, le Togo, avec 51 000 tonnes de soja bio exportées vers l'espace Schengen, s'est encore positionné comme le premier exportateur vers l'Europe.

Ces exploits agricoles



Travaux d'aménagement d'une zone agricole au Togo

significative d'environ 200 % sur les quinze (15) dernières années. Elle est passée de 60 000 tonnes en 2008 à plus de 186 000 tonnes en 2023.

Le plus grand succès revient à la filière soja. Aujourd'hui, le soja est l'un des produits agricoles d'exportation les

le Togo est devenu l'un des premiers pays au monde. Rien qu'en 2019, les exportations togolaises de soja bio ont plus que doublé, atteignant 42 300 tonnes, ce qui a permis au pays de surpasser la Chine et l'Inde sur les marchés des États-Unis et

du Togo sur l'échiquier international, témoignent du travail d'accompagnement, de financement, de modernisation et de mécanisation du secteur par le gouvernement.

**Caleb Akponou**





C'est la fin des belles vacances  
C'est l'école qui recommence  
Les jours de fêtes sont partis  
Adieux beaux jours si tôt finis  
Filles et garçons, pas de tristesse  
Vite au travail et sans paresse  
A l'école, on s'amuse aussi  
Et l'on retrouve tous ses amis

Bonne  
rentrée  
scolaire



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

**NOTIFICATION D'HYPOTHEQUE PROVISOIRE AVEC ASSIGNATION**

Page Deux mille vingt cinq

Et le Jeu. 18 Septembre à 10 heures 05 minutes ;

A la requête de la **NSIA BANQUE BENIN SA (EX DIAMOND BANK SA)**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 30 450 000 000 F CFA, ayant son siège social à Cotonou, Ganhi, 76 Rue 308 Révérend Père Colineau, 01 BP 955 Cotonou, Bénin, Code Swift : DBLNIB33, Tél : 00229 21 31 97 97 / 00229 21 31 98 98, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le N° RB/COT/07-B-1432; prise en la personne de son Directeur Général, demeurant et domicilié es qualités pour les présentes en sa succursale du Togo **NSIA BANQUE TOGO SA** au 3519, Boulevard du 13 janvier, B.P 3925 quartier Doulassamé Lomé-Togo, Tél : (228) 22 53 10 01 - E-mail : [ccoute@nsiapensia.com](mailto:ccoute@nsiapensia.com) ;

Assistée de Maître **Jean Yaovi DEGLI, Cabinet « JYD »**, Avocat inscrit au Barreau de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, **Rue EFFT Adidogadjo**, 04 B.P. 632 LOME 04, Téléphone fixe : **22 25 02 27**, Téléphone cellulaire : **91936140, 90214493** Télécopie : **22 25 02 28**, [cabinetjyd@gmail.com](mailto:cabinetjyd@gmail.com) et [jfdcti45@gmail.com](mailto:jfdcti45@gmail.com) ;

**Lomé, Me Dantia E. ANGLAS-ATTON**  
 Directeur de Justice près la Cour d'Appel  
 Tribunal de Grande Instance de Lomé  
 Arrondissement d'Adidogadjo aux Isles de  
 Lomé-Mékalé  
 Soussigné

J'ai :

**En vertu de l'ordonnance N° 403/2025 du 16 septembre 2025 du Président du Tribunal de Commerce de Lomé (Pièce jointe) ;**

Notifié à :

**1- Monsieur OURO ADOHI Surudu**, Gérant de la société ATEME SARL (Registre du Commerce N° TGLOM B 0672), demeurant et domicilié à Lomé, quartier TOKOIN Wuiti, Téléphone : **90056005/23204013**, où étant et parlant à : *Le requis étant inacceptable à ses numéros de téléphone n° 90056005/23204013, nous avons alors affiché la copie de l'acte à l'audience du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile pour son insertion dans un journal ou périodique*

**2- La société ATEME SARL**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 5 000 000 FCFA, immatriculée au RCCM sous le numéro TGLOMB0676, ayant son siège social au quartier Tokoin-Nukafu, Tel : (228) 90056005/23204013 ; représentée par son gérant, Monsieur **OURO ADOHI SURUDU**, demeurant et domicilié audit siège, où étant et parlant à : *Le requis n'étant plus à ses adresses habituelles et refuse de décrocher, nous avons alors affiché la copie de l'acte à l'audience du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile pour son insertion dans un journal ou périodique*

- Copie certifiée conforme de l'ordonnance N°267/2025 rendue le 30 juin 2025 par le Président du Tribunal de Commerce de Lomé ;

- Copie de l'attestation d'inscription provisoire d'hypothèque en date du 29 Juillet 2025 ;

Et à même requête, j'ai huissier susdit et soussigné donné assignation aux requis à l'adresse ci-dessus indiquée à comparaître le **Mardi 30 septembre 2025 à 9 heures** par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé séant au Palais de Justice de ladite ville ;

**POUR :**

Attendu que par convention de crédit en date du 26 décembre 2013, la NSIA BANQUE Togo SA (alors DIAMOND BANK) a octroyé des facilités bancaires à la société ATEME SARL (Registre du Commerce N° TGLOM B 0672) dont le gérant est Monsieur OURO ADOHI Surudu pour un montant de **cinquante millions quatre-cent dix-huit mille quatre-cent-douze (50 418 412) FCFA** à titre de caution d'avance de démarrage et une avance sur marché de **trente-cinq millions trois cent mille (35 300 000) FCFA (Pièce n°1) ;**

Que ledit crédit avait donné lieu à une avance de démarrage de **trente millions (30 000 000) FCFA** au profit de ladite société pour l'exécution d'un contrat de conception de Design, de transport local de matériel, de génie civil, et de conduite de diverses opérations ;

Que cette avance avait été faite avec une échéance de six (6) mois **(Pièce n°2) ;**

Que les fonds ont été effectivement mis à la disposition d'ATEME SARL comme en fait foi son relevé de compte bancaire **(Pièce n°3) ;**

Qu'en guise de garantie de ladite obligation, le sieur OURO-ADOHI Surudu s'est porté caution personnelle solidaire et indivisible de sa société ATEME SARL et a signé un billet à ordre à hauteur de 30 000 000 FCFA **(Pièces n° 4 et 5) ;**

Que malheureusement, la débitrice principale n'a pas honoré ses engagements et restait devoir à la Banque la somme de **dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quarante (19 595 040) FCFA ;**

Que toutes les tentatives de la Banque en vue de recouvrer ladite créance sont restées sans suite **(Pièce n°6) ;**

Que face à cette situation, la requérante a invité par lettre en date du 17 février 2023, notifiée par voie d'huissier, la société ATEME SARL pour une clôture juridique et contradictoire du compte à la date du 22 ou du 24 février 2023 **(Pièce n°7) ;**

Que la requise n'ayant pas répondu, il a été procédé le 8 mars 2023 à ladite clôture **(Pièce n°8) ;**

Que l'interpellation supplémentaire de la caution personnelle par le conseil de la Banque en date du 19 janvier 2024 n'a pas donné de suite positive non plus, cette dernière ayant préféré s'installer dans une posture de mauvaise foi et de dilatoire qui se prolonge depuis des années puisque l'intéressé qui ne respecte aucune de ses promesses croit pouvoir échapper à toute procédure de recouvrement **(Pièce n°9) ;**

Que n'ayant pas réglé ce qu'elle doit, la société ATEME SARL est redevable à ce jour de la somme de **vingt-trois millions soixante-trois mille trois cent soixante-deux virgule zéro huit (23 063 362, 08) FCFA** répartie comme suit :

- Principal de la créance (Sauf mémoire pour les autres intérêts et frais)	<b>19 595 040 FCFA</b>
- Frais de recouvrement (15)%	<b>2 939 256 FCFA</b>
- TVA à 18%	<b>529 066,08 FCFA</b>

**Soit un total = 23 063 362, 08 FCFA**

Que ni la débitrice principale ni la caution ne semblent véritablement prêtes à rembourser la dette qui court depuis des années et crée d'énormes préjudices à la Banque dont les fonds sont ainsi immobilisés ;

Que la Banque n'a malheureusement pas de garantie solide lui permettant de rentrer dans ses fonds ;

Que ce qui est constant à ce jour est que du fait de la défaillance de la caution personnelle, la NSIA Banque ne dispose d'aucune garantie sérieuse lui permettant de sécuriser sa créance ;

Qu'il est indispensable que la Banque ait des garanties sérieuses qu'elle pourra réaliser le moment venu pour pouvoir rentrer dans ses fonds ;

Que le sieur OURO-ADOHI Surudu qui est la caution personnelle solidaire et indivisible de la société commerciale dont il est le gérant et qui est débitrice principale, est propriétaire d'un immeuble urbain objet du Titre foncier N°13914 RT sis à Lomé au lieudit Tokoin Central ;

Que cependant le comportement du sieur OURO-ADOHI qui ne réagit pas du tout et dont l'attitude donne dans la mauvaise foi met fortement le recouvrement de ladite créance en péril ;

Que pour ce faire, il est indispensable que la NSIA Banque obtienne une garantie sérieuse de ladite créance ;

Que le sieur OURO-ADOHI Surudu étant titulaire du Titre Foncier N°13914 RT portant sur un immeuble bâti situé à Lomé au lieudit Tokoin-Central, d'une contenance de quatre ares onze centiares (4a 11ca), la requérante a sollicité et obtenu une autorisation d'inscription provisoire sur ledit immeuble **(Pièces n°10 et 11) ;**

Que ladite inscription provisoire a été actée le 29 juillet 2025 **(Pièce n°12) ;**

Attendu que la requérante entend transformer cette hypothèque provisoire en une hypothèque définitive ;

Qu'elle a donc intérêt à faire venir les requis par devant le Tribunal de céans pour venir s'entendre déclarer valable et définitive l'hypothèque provisoire précédemment inscrite sur le titre foncier N°13914 RT ;

#### PAR CES MOTIFS :

Il est demandé au Tribunal de céans ;

#### EN LA FORME

- Recevoir la NSIA Banque dans son action régulière ;

#### AU FOND

- Constaté que par convention de crédit en date du 26 décembre 2013, la NSIA BANQUE Togo SA (alors DIAMOND BANK) a octroyé des facilités bancaires à la société ATEME SARL (Registre du Commerce N° TGLOM B 0672) dont le gérant est Monsieur OURO ADOHI Surudu ;

- Constaté que le sieur OURO ADOHI Surudu s'est porté caution personnelle et solidaire ;

- Constaté également que celui-ci est propriétaire d'un immeuble urbain objet du Titre foncier N°13914 RT sis à Lomé au lieudit Tokoin Central ;

- Constaté également que la débitrice principale a été défaillante et que la dette est demeurée en grande partie impayée jusqu'à présent avec une créance en principale qui se chiffre à **dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quarante (19 595 040) FCFA** au profit de la Banque ;

- Dire que la Banque a intérêt à sécuriser sa créance dont le recouvrement est aujourd'hui en péril du fait de la défaillance de la débitrice principale et de l'absence de toute réaction de la part de la caution ;

- Venir le requis **Monsieur OURO ADOHI Surudu** ainsi que la société ATEME SARL, s'entendre déclarer valable et définitive l'hypothèque provisoire précédemment inscrite au profit de la NSIA Banque, à concurrence de **dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quarante (19 595 040)**

**FCFA sur le titre foncier N°13914 RT suivant ordonnance N°267/2025 du 30 Juin 2025** signée du Président du Tribunal de Commerce ;

**EN CONSEQUENCE**

- Voir Autoriser le Conservateur de la Propriété foncière à inscrire sur le titre foncier **N°13914 RT**, une hypothèque définitive à concurrence de la créance en principale de **dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quarante (19 595 040) FCFA** au profit de la NSIA Banque ;

- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution.

**SOUS TOUTES RESERVES**

Et je leur ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies des pièces et du présent exploit dont le coût est de ..... F CFA

Pièces jointes :12



## Togo-Chine

# Un pacte scientifique pour cultiver l'autonomie rizicole

**Le Togo vient de franchir une étape décisive dans sa quête d'indépendance alimentaire. Le mercredi 17 septembre à Lomé, l'Institut de recherche agronomique (Itra) a scellé un accord avec l'Académie chinoise des sciences agricoles tropicales (Catas). Une alliance scientifique qui entend repenser la filière rizicole nationale et renforcer la souveraineté du pays.**

signé s'inscrit dans cette dynamique.

Au menu : échanges de chercheurs, introduction de matériel végétal et animal, transferts de compétences et, surtout, création de variétés de riz à haut rendement. « Nous voulons tirer parti de l'expérience



Chaque année, le Togo débourse des sommes farineuses pour combler son appétit en riz. Plus de 43 milliards FCFA d'importations en 2023, selon l'Inseed. Une saignée économique que les autorités veulent juguler par la recherche et l'innovation. Le partenariat

de certaines nations comme la Chine, l'Inde ou le Japon », a déclaré le directeur général de l'Itra, Lardja Douti, convaincu que la science est l'arme la plus sûre pour relever le défi.

La Chine, forte de son expertise, déploie déjà en Afrique des centres de

démonstration agricole. Le Catas apportera son savoir-faire en matière de diffusion de technologies modernes, adaptées aux sols et aux climats tropicaux. Une contribution précieuse pour un pays qui ambitionne de franchir le

cap du million de tonnes de riz produit localement à l'horizon 2030.

Au-delà des chiffres, c'est une vision qui prend forme. Produire plus, mais surtout produire mieux. Réduire la dépendance, mais

aussi bâtir une sécurité alimentaire durable. Le riz togolais, longtemps synonyme d'insuffisance, pourrait demain devenir un symbole de résilience et de prospérité.

**La rédaction**

## Portrait

## Radia Ouro-Gbele, la Togolaise qui sécurise les données des entreprises en Afrique

Sur un continent où beaucoup reste à faire en matière de protection des données, la cybersécurité est encore un secteur quasi vierge. Dans un secteur, où on trouve plus d'hommes que de femmes, la Togolaise Radia Ouro-Gbele est en train de tracer son chemin. Depuis plusieurs années, elle collabore avec de grandes entreprises internationales dans des secteurs tels que l'énergie, le nucléaire et l'industrie. Ces missions lui ont permis de concevoir et de mettre en place des dispositifs de sécurité adaptés.

Radia Ouro-Gbele est une spécialiste togolaise en cybersécurité. Elle concentre son expertise sur la gestion des identités et des accès à privilèges (IAM & PAM), ainsi que sur la gestion de projets et de programmes liés à la cybersécurité. Elle est la fondatrice et présidente d'OG IT Consulting, un cabinet de

conseil et d'intégration en cybersécurité basé à Paris et présent en Afrique. Fondée en 2021, OG IT



Radia Ouro-Gbele

Consulting propose des services d'audit, de sécurisation des systèmes d'information, de gestion

des identités et des accès privilégiés, ainsi que des formations à destination des dirigeants. Le

cabinet mène également des programmes de sensibilisation et de formation, ayant déjà

permis à plus de 500 jeunes africains d'acquérir des compétences en cybersécurité et d'intégrer des entreprises internationales.

Elle se fixe une ambition de long terme : « faire de l'Afrique un pôle mondial de compétences en cybersécurité d'ici 10 à 15 ans. Nous voulons créer une véritable "Silicon Valley du cyber" en Afrique, capable de sécuriser des organisations en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et au Moyen-Orient ».

Radia Ouro-Gbele est titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en télécommunications, obtenu en 2014 à l'École supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) de Dakar, au Sénégal. Elle est

également diplômée d'un master en électronique et télécommunications, obtenu en 2016 à l'Université de Rennes 1. Elle a poursuivi ses études à l'Université de technologie de Troyes, en France, où elle a obtenu en 2018 un double diplôme : un master en sécurité des systèmes d'information et un diplôme d'ingénieur en réseaux et télécommunications.

Au cours de son parcours académique, elle a effectué plusieurs stages, notamment chez Togocom et à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne (Asecna) du Sénégal. En 2018, elle a intégré l'entreprise Accenture en tant que consultante en cybersécurité, un poste qu'elle a occupé jusqu'en 2020.

TM

## Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Nouveau classement des pays les plus innovants, le Togo à la 19<sup>e</sup> place en Afrique

Le rapport révèle que sur les pays africains étudiés, plusieurs affichent une progression notable par rapport à l'édition précédente, notamment le Maroc, le Sénégal et la Namibie. Toutefois, les écarts restent marqués entre la première économie africaine et le Niger, dernier au niveau continental et mondial.

L'Ile Maurice, le Maroc et l'Afrique du Sud sont les pays africains les plus innovants en 2025, selon le classement publié, le mardi 16 septembre, par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dans son rapport « Global Innovation Index 2025: Innovation at a Crossroads ».

L'étude analyse les performances en matière d'innovation de 139 pays à travers le monde. Elle s'appuie sur 80 indicateurs regroupés en sept piliers, allant des institutions au capital humain et à la recherche, en passant par les infrastructures, la sophistication des marchés et des entreprises, ainsi que les résultats en matière de connaissances, de technologies et de créativité.

## Les dix économies africaines les plus innovantes

Avec un 53<sup>e</sup> rang mondial,

l'Ile Maurice confirme son rôle de leader régional. Selon le rapport, l'Ile s'appuie sur des institutions solides, un système éducatif performant et une politique favorable aux investissements, qui renforcent sa capacité d'innovation.

Le Maroc, qui se hisse au 57<sup>e</sup> rang, enregistre sa meilleure performance historique. Cette progression est le fruit de politiques soutenues dans les énergies renouvelables, l'industrialisation et le numérique. L'Afrique du Sud, de son côté, occupe la 61<sup>e</sup> place mondiale. Elle conserve sa position de moteur régional grâce à son réseau d'universités de renom et à un écosystème de recherche et développement très actif.

Derrière ce trio de tête, les Seychelles (75<sup>e</sup>) progressent grâce à la digitalisation des services publics et à leur engagement en faveur du développement durable. La Tunisie (76<sup>e</sup>) maintient sa place parmi les économies les plus innovantes du continent, grâce à la qualité de son capital humain et à la vitalité de son secteur technologique.

L'Égypte (86<sup>e</sup>) s'affirme quant à elle comme un hub

numérique en Afrique du Nord, avec un écosystème entrepreneurial en pleine expansion. Le Botswana (87<sup>e</sup>) continue d'avancer, misant sur la stabilité de sa gouvernance et le développement de la finance et des services.

Le Sénégal (89<sup>e</sup>) se distingue en tant que « surperformant » par rapport à son niveau de développement, grâce notamment à la vitalité de son écosystème de start-up et à l'essor du capital-risque. La Namibie (91<sup>e</sup>) connaît également une progression notable, soutenue par des investissements dans l'éducation et des réformes institutionnelles. Enfin, le Cap-Vert (95<sup>e</sup>), porté par l'essor des services mobiles et des initiatives gouvernementales favorisant l'entrepreneuriat technologique, malgré un recul relatif dans le classement mondial par rapport à l'année précédente.

Si aucun pays africain ne figure encore dans le Top 50 mondial, le rapport met en évidence des signaux positifs. Plusieurs économies, à l'image du Maroc, du Sénégal ou de la Namibie, affichent des dynamiques ascendantes

et renforcent la diversité des moteurs de l'innovation sur le continent. À l'échelle internationale, la Suisse, la Suède et les États-Unis occupent les

trois premières places du classement, confirmant leur statut d'économies les plus innovantes de la planète.

## Classement des pays africains les plus innovants en 2025

1-L'Ile Maurice (53 <sup>e</sup> rang mondial)	20-Le Bénin (118 <sup>e</sup> )
2-Le Maroc (57 <sup>e</sup> )	21-Madagascar (120 <sup>e</sup> )
3-L'Afrique du Sud (61 <sup>e</sup> )	22-La Tanzanie (121 <sup>e</sup> )
4-Les Seychelles (75 <sup>e</sup> )	23-L'Ouganda (124 <sup>e</sup> )
5-La Tunisie (76 <sup>e</sup> )	24-Le Malawi (125 <sup>e</sup> )
6-L'Égypte (86 <sup>e</sup> )	25-Le Burkina Faso (126 <sup>e</sup> )
7-Le Botswana (87 <sup>e</sup> )	26-Le Burundi (127 <sup>e</sup> )
8-Le Sénégal (89 <sup>e</sup> )	27-Le Mozambique (128 <sup>e</sup> )
9-La Namibie (91 <sup>e</sup> )	28-Le Zimbabwe (129 <sup>e</sup> )
10-Le Cap-Vert (95 <sup>e</sup> )	29-La Mauritanie (131 <sup>e</sup> )
11-Le Ghana (101 <sup>e</sup> )	30-Le Lesotho (132 <sup>e</sup> )
12-Le Kenya (102 <sup>e</sup> )	31-La Guinée (133 <sup>e</sup> )
13-Le Rwanda (104 <sup>e</sup> )	32-L'Éthiopie (134 <sup>e</sup> )
14-Le Nigeria (105 <sup>e</sup> )	33-Le Mali (135 <sup>e</sup> )
15-La Côte d'Ivoire (110 <sup>e</sup> )	34-La République du Congo (137 <sup>e</sup> )
16-La Zambie (112 <sup>e</sup> )	35-L'Angola (138 <sup>e</sup> )
17-L'Algérie (115 <sup>e</sup> )	36-Le Niger (139 <sup>e</sup> )
18-Le Cameroun (116 <sup>e</sup> )	
19-Le Togo (117 <sup>e</sup> )	

Source : We Are Tech Africa

**COPIE**

LOME-MA-049202508CA

**SIGNIFICATION DES GROSSES DES CONVENTIONS DE COMPTE COURANT EN DATE DU 19 JUIN 2017 ET DU 25 MARS 2019 AVEC COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE**

En deux mill vingt cinq  
Et le Dix-Neuf (19) Septembre à 08 heures 00 minutes ;

À la requête de la Société Inter africaine de Banque (SIAB), Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 6 635 000 000 FCFA, Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TOGO-LOME 1976 B 738, ayant son siège social sis à Lomé 14, Avenue Sylvanus OLYMPIO, Lomé BP : 4874, Tél : (+228) 22 21 13 41/ 22 21 28 30, représentée par son Administrateur Provisoire, Monsieur GAFA Teli Yawo, demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité au siège de ladite société ;

Assistée de Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du Togo, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière le Centre aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06 Tél : (+228) 22 61 08 08, Fax : (+228) 22 61 15 15, courriel : [contact@monnatt.com](mailto:contact@monnatt.com), au cabinet duquel domicile est élu pour les besoins de la présente et ses suites ;

J'ai,

Nous Me Anani AMEKUDJI  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel  
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé  
demeurant et domicilié en ladite Ville,  
2ème Rue à gauche après le CSD des Etats  
quartier des Etats  
Sousvent

Signifié et laissé à :

1- **Madame OUATTARA Minata**, Promotrice des Etablissements « KING PLAST », demeurant à Lomé et domiciliée au siège desdits Etablissements sis à Lomé, quartier Kangrikopé, Rue TP3, 01 BP : 10 438, Tél : (+228) 92 89 37 21, où était et parlant à : *N'ayant plus de domicile ni résidence connus de SIAB, nous sommes intervenus à l'article 89 de la Code de Procédure Civile précité en la signification du gros des conventions de compte courant en date du 03/05/2024 et le 25/03/2019 avec commandement aux fins de saisie immobilière et de poursuites forcées en ce qui concerne le compte de l'exploit du Tribunal de Grande Instance de Lomé et par inscription dans le livre des titres fonciers par le Président du dit Tribunal et en sus, ord. n° 1370/2025/SGIS*

2- **Monsieur KOLANI Baba Mahamadou**, Commerçant, propriétaire des Etablissements KOBAMA, en sa qualité de constituant d'hypothèque, demeurant à Lomé et domicilié au siège desdits Etablissements sis à Lomé, 1350, Avenue Maman N'danida, Tél : (+228) 90 04 04 08, où étant et parlant à :

**PAR COPIE SEPARÉE**

Copie des grosses des conventions de compte courant en date du 19 juin 2017 et du 25 mars 2019, conclues entre la Société Inter africaine de Banque (SIAB) SA et madame OUATTARA

1

LOME-MA-049202508CA

Minata auxquelles sont annexées copie de la lettre d'arrêté et de clôture de compte en date du 05 mai 2022 et de l'exploit de sa signification.

La présente signification leur est faite à toutes fins utiles que de droit.

De suite à même requête j'ai, Huissier susdit et soussigné, étant et parlant, comme ci-dessus agissant en vertu des grosses des conventions de compte courant en date du 19 juin 2017 et du 25 mars 2019, conclues entre la Société Inter africaine de Banque (SIAB) SA et madame OUATTARA Minata auxquelles sont annexées la lettre d'arrêté et de clôture de compte en date du 05 mai 2022 et l'exploit de sa signification et du pouvoir spécial en date des 18 et 19 août 2025 dont copies sont jointes au présent acte ;

Fait commandement à Madame OUATTARA Minata, propriétaire et promotrice des Etablissements KING PLAST, demeurant à Lomé et domiciliée au siège desdits Etablissements sis à Lomé, quartier Kangrikopé, Rue TP3, 01 BP : 10 438, Tél : (+228) 92 89 37 21, et à Monsieur KOLANI Baba Mahamadou, Commerçant, propriétaire des Etablissements KOBAMA, demeurant à Lomé et domicilié au siège desdits Etablissements sis à Lomé, 1350, Avenue Maman N'danida, Tél : (+228) 90 04 04 08 en sa qualité de constituant d'hypothèque.

De payer en mes mains, Huissier susdit et soussigné, ayant mandat de recevoir et de délivrer bonne et valable quittance, pour le compte de ma requérante ou des mains de son Conseil ci-dessus indiqué, au plus tard dans un délai de Vingt (20) jours à compter de la présente signification la somme de cent vingt-un millions sept cent vingt-un mille soixante-et-un (121 721 061) francs CFA en principal, intérêts et frais de recouvrement sous réserves des intérêts à échoir ci-après détaillée :

Créance principale.....	<b>117 392 233 FCFA</b>
Intérêts de droit (5,03%) du 03 mai 2024 au 31 décembre 2024 soit 242 jours.....	3 914 982 FCFA
Intérêts de droit (5,03%) du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 14 août 2025 soit 194 jours.....	313 846 FCFA
<b>SOUS TOTAL I (Créance principale + Intérêts de droit).....</b>	<b>121 612 061 FCFA</b>
Frais de recouvrement.....	PM
Coût du présent acte.....	100 000 FCFA
<b>TOTAL (sous réserve des intérêts à échoir).....</b>	<b>121 721 061 FCFA</b>

Les avertissant que faute de payer la somme ci-dessus indiquée, dans le délai de vingt (20) jours imparti à compter de la signification de la présente, le commandement pourra être inscrit à la conservation foncière et vaudra à partir de sa publication saisie de l'immeuble rural non bâti, objet du titre foncier n°22 754 RT inséré au livre foncier de la République Togolaise, Volume 115, Folio 13, ayant la forme d'un polygone irrégulier, sis à Lomé, quartier Sanguéra Nanégbé (Konhé), d'une contenance de deux hectares vingt ares cinquante-huit centiares (02ha 20a 58ca), limité au Nord par la Collectivité SOWADAN et par le propriété BALO au Sud par la collectivité Afanvi DJOKA et la collectivité MLAGANI Kossi, à l'Est par la collectivité BALO et à l'Ouest par la collectivité AYIVON Avoumassodo.

2

LOME-MA-049202508CA

Tel au surplus que ledit immeuble existe, s'étend se poursuit et se comporte avec toutes ses aisances, dépendances, et appartenances sans aucune exception ni réserves ;

Je leur ai en outre indiqué que l'expropriation sera poursuivie au Tribunal de Grande Instance de Lomé, sous la constitution de Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du Togo, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière le Centre Aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06 Tél : (+228) 22 61 08 08, Fax : (+228) 22 61 15 15, courriel : [contact@monnatt.com](mailto:contact@monnatt.com) ; au cabinet duquel domicile est élu par le créancier poursuivant, la SIAB SA, représentée par son Administrateur Provisoire, Monsieur Tey Yawo GAFA et les ai avisé que tous actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie devront y être délaissés ;

J'ai, ensuite, requis :

**Monsieur le Conservateur de la propriété foncière**, demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastreales, Division de la Conservation Foncière, où étant à ses bureaux et parlant à :

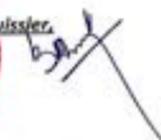
D'apposer son visa sur les présentes et lui ai remis également une copie pour publication, ce à quoi il m'a répondu :

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT**

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies des grosses des conventions de compte courant en date du 19 juin 2017 et du 25 mars 2019 conclues entre la SIAB SA et Madame OUATTARA Minata, auxquelles sont annexées copies de la lettre de clôture juridique de compte en date du 05 mai 2022, de son exploit de signification en date du 03 mai 2024 et du pouvoir spécial en date des 18 et 19 août 2025 ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : \_\_\_\_\_ FCFA.

Et : (05)

- Grasse de la convention de compte courant en date du 19 juin 2017
- Grasse de la convention de compte courant en date du 25 mars 2019
- Lettre de clôture juridique de compte en date du 05 mai 2022
- Exploit de signification en date du 03 mai 2024
- Copie du Journal TOGOMATIN n° 1317 du 03 mai 2024
- Copie du pouvoir spécial en date des 18 et 19 août 2025

Huissier,  




3

# NOTRE APPLICATION

Économies  
**AFRICAINES**

sur



**GRATUITE  
SIMPLE  
INSTANTANÉE**

*Emportez l'économie partout avec vous en téléchargeant notre application, votre source exclusive d'analyses multisectorielles percutantes*

